



1690 - Disposition relative à la traduction du Coran et à son contact physique avec un mécréant

question

Peut-on traduire le Coran en français par exemple et le faire lire par les mécréants alors qu'Allah le Très Haut dit : **Et c' est certainement un Coran noble, dans un Livre bien gardé que seuls les purifiés touchent;** (Coran, 56 : 77-79) et donner à l'ouvrage le titre de : **C' est à Allah qu' appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Et Allah embrasse toute chose (de Sa science et de Sa puissance). Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes. Dis: "Allah vous donne Son décret là-dessus..** (Coran, 4 :126-127) ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas possible de donner du Coran une traduction aussi précise que le texte arabe.

De même la noblesse de son style, la beauté de son agencement, la rigueur de sa composition, son inimitabilité, la réalisation de tous ses objectifs notamment l'utilité de ses dispositions, de ses règles, l'exposition claire des leçons et sens originels et secondaires entre autres caractéristiques résultant de sa parfaite éloquence, tout cela est inégalable. Quiconque tente (de l'égaliser en cela) est comme celui qui tente de monter au ciel sans équipement ni échelle tente de voler sans ailes ni outils.

L'uléma peut exprimer dans la mesure du possible ce qu'il a compris du sens du Coran dans une autre langue afin d'expliquer aux utilisateurs de la langue ce que sa pensée lui a permis de saisir en fait de guidance contenu dans le Coran, les dispositions qu'il en a déduites, les leçons et les sermons qu'il y a décelées. Mais l'explication que l'on fait dans une langue autre que l'arabe ne peut pas être considéré comme du Coran ; elle ne peut pas s'y substituer dans tous les domaines. C'est plutôt l'équivalent du commentaire du Coran, en arabe, en ceci que les deux rapprochent le



sens et aident à le méditer et à en tirer des leçons et des dispositions légales. Mais ce commentaire ne peut pas être appelé Coran. C'est pourquoi il est permis à celui qui est entaché d'une souillure d'utiliser une traduction du sens du Coran, comme il lui est permis de toucher son commentaire en Arabe.